

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **cinquième jour du mois d'avril deux mille seize**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Stephen Matthews, conseiller et maire suppléant,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller,	district 4
M. Marc Bertrand, conseiller,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 10 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

Monsieur le Maire demande un moment de recueillement à la suite des attentats terroristes survenus à Bruxelles, en Belgique, le 22 mars 2016.

POINT N° : 2

2016-04-R064

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 5 AVRIL 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants:

- point 6.5.5 – Achat de publicité pour le Festival Country Western St-André d'Argenteuil
- point 6.10 - Aide financière 2016 à la Corporation de développement communautaire de STADA
- point 7.8 - Octroi du contrat relativement aux travaux de démolition de l'immeuble situé sur le cadastre 2 622 754
- point 7.9 - Entente avec M. Jean-Joseph Lavigne et Mme Sophie Larivière – autorisation de signature
- point 8.4 - Résolution dans le dossier du projet de la Péninsule du golf
- point 10.5 - Reconnaissance du comité de Tennis Saint-André-d'Argenteuil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} MARS 2016

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Roland Weightman à l'effet qu'un règlement portant le numéro 25-C établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par le personnel municipal sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

POINT N° : 4.1.2

AVIS DE MOTION

est donné par monsieur le conseiller Stephen Matthews à l'effet qu'un règlement portant le numéro quatre-vingt-neuf-B et intitulé « Règlement numéro 89-B relatif à la location d'installations et de bien municipaux » sera présenté lors d'une séance ultérieure en vue de son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de mars 2016.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

MOTION DE FELICITATIONS A MONSIEUR MARK WEIGHTMAN

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De féliciter monsieur Mark Weightman, natif de Saint-André-d'Argenteuil pour les services exceptionnels rendus au Régiment Les Fusiliers de Sherbrooke. L'Ordre de la Croix des Fusiliers désigne le Colonel Honoraire M. Mark Weightman récipiendaire et Officier de l'Ordre.

Encore une fois bravo!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. M. Mark Weightman

POINT N° : 4.7

2016-04-R067

REMANIEMENT AU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL - ABROGATION DE LA RESOLUTION 2015-12-R312

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de procéder à une modification des responsables et des substituts de certains comités municipaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

De remplacer la résolution 2015-12-R312 par la présente résolution :

Membres du conseil 2015-2017
Tableau du remaniement

Services municipaux ou Organismes/Associations	Responsable(s) ou représentant(s)	Substitut
Patrimoine et historique culturels Tourisme Musée régional d'Argenteuil	Stephen Matthews	Roland Weightman
Espace historique et culturel Christ Church (EHCCC)	Denis St-Jacques	Roland Weightman
Aqueduc – Voirie – Hygiène du milieu	Denis St-Jacques	Marc Bertrand
Politique familiale et MADA	Denis St-Jacques	Roland Weightman
Urbanisme et Environnement	Michel Larente Marc Bertrand	Roland Weightman
Sécurité publique Comité de circulation	Marc Bertrand	Michel Larente
Administration, Finances Communication et Éthique et Déontologie	André Jetté	Stephen Matthews
RIADM	André Jetté	Marc Bertrand
Bibliothèque	Denis St-Jacques	Roland Weightman
Tricentris	André Jetté	Stephen Matthews
Maire suppléant	Stephen Matthews	
MRC d'Argenteuil	André Jetté	Stephen Matthews
OMH	Roland Weightman Denis St-Jacques Michel Larente	
Corporation du développement communautaire de	Roland Weightman Michel Larente Stephen Matthews	

STADA		
Moustiques	Jacques Decoeur	Michel Larente
Loisirs	Stephen Matthews	Michel Larente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Membres du conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil
Employés/cadres*

POINT N° : 4.8

2016-04-R068

28^E COLLOQUE ANNUEL CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'AUTORISER ET DE PAYER l'inscription de monsieur le conseiller Denis St-Jacques au 28^e Colloque annuel de Carrefour action municipale et famille qui aura lieu à Granby, les 1^{er}, 2 et 3 juin 2016;

D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT des frais de kilométrage, d'hébergement et les frais afférents au Colloque sur présentation des pièces justificatives, et ce en conformité avec le règlement municipal numéro 6, 6-A, 6-B et 6-C;

DE PAYER cette dépense à même le budget de formation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Monsieur le conseiller, Denis St-Jacques
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur André Jetté, maire ouvre la période de questions à 19 h 20 pour se terminer à 19 h 36.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2016-04-R069

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 2 mars 2016 au 5 avril 2016, totalisant 439 904.30 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 2 mars 2016 au 5 avril 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 7 841.62 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-C – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 31 MARS 2016

Rapport budgétaire au 31 mars 2016

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 31 MARS 2016

- Solde des folios bancaires au 31 mars 2016 ;
- Taxes à recevoir au 31 mars 2016.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2016-04-R070

SAMEDIVELO – AIDE FINANCIERE POUR LA SAISON 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

De maintenir un partenariat avec l'organisme SamediVélo ayant la mission d'organiser l'activité de plein-air en vélo pour la saison estivale 2016 et d'accorder une aide financière de 800 \$ et de prêter gratuitement le chalet des Loisirs.

De payer cette dépense à même le Fonds GENS, dans le code budgétaire 02 70190 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. M. Daniel Lacroix, coordonnateur responsable, SamediVélo
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.5.2

2016-04-R071

ROYAL LEPAGE SERVICE PLUS – TOURNOI DE GOLF 14 MAI 2016 – CLUB DE GOLF DE LACHUTE – 200 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

Que le conseil municipal accepte de verser à titre de publicité une somme de 200 \$ pour le tournoi de golf organisé par Royal Lepage Service Plus visant à amasser des fonds pour les activités étudiantes de la Polyvalente Lavigne de Lachute.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire **02 70190 972**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. M. Guy Sauvé, enseignant
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.5.3

2016-04-R072

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE MOUVEMENT PERSONNE D'ABORD LACHUTE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une demande de Mouvement Personne d'Abord Lachute relativement à une aide financière pour offrir une grande variété d'activités pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle;

CONSIDÉRANT que les élus sont d'accord d'offrir un appui financier à cet organisme à but non lucratifs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller _____ :

D'autoriser un don au montant de 100 \$ pour appuyer l'organisme Mouvement Personne d'Abord Lachute.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 02 70190 972.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Roland Weightman. Messieurs les conseillers Jacques Decoeur, Denis St-Jacques, Michel Larente et Marc Bertrand votent pour. Messieurs les conseillers Roland Weightman et Stephen Matthews votent contre la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Mouvement Personne d'Abord de Lachute, Mme Holly Crooks, présidente
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.5.4

2016-04-R073

CLUB D'HALTEROPHILIE DU NORD - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une demande d'aide financière du Club d'Haltérophilie du Nord afin de venir en aide aux athlètes qui participeront aux Championnats Canadiens Senior d'haltérophilie qui se tiendront à Richmond en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT qu'un souper spaghetti aura lieu le 30 avril prochain afin d'amasser des fonds pour l'événement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, Appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte de verser à titre d'aide financière d'une somme de 500 \$.

De payer cette dépense à même le Fonds GENS dans le code budgétaire 02 70190 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. Guy Marineau, Club d'Haltérophilie du Nord
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 6.5.5

2016-04-R074

ACHAT DE PUBLICITÉ POUR LE FESTIVAL COUNTRY WESTERN ST-ANDRÉ D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'achat de publicité du Festival Country Western;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire acquérir un espace publicitaire sous forme de carte d'affaire plus une pancarte;

CONSIDÉRANT que 5000 livrets seront distribués dans la région et ailleurs;

CONSIDÉRANT que le Festival Country Western St-André d'Argenteuil aura un impact très positif sur le tourisme et les gens locaux dans notre municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'acheter un espace publicitaire sous forme de carte d'affaire plus une pancarte pour une somme de cent cinquante dollars (150 \$) plus les taxes applicables.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 11000 345.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. André Paquette, Chevalier de Colomb
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 6.6

2016-04-R075

NOMINATION DES PERSONNES POUVANT ENCAISSER LES CHEQUES DE PETITE CAISSE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer les personnes qui peuvent encaisser les chèques de petite caisse;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur :

D'autoriser les personnes suivantes d'encaisser les chèques de petite caisse de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil :

Madame Linda Deschênes
Madame Céline Giroux
Madame Isabelle Pilon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. : Caisse Desjardins d'Argenteuil - Lachute
Mme Linda Deschênes
Mme Céline Giroux
Mme Isabelle Pilon

POINT N° : 6.7

2016-04-R076

MANDAT A LA FIRME LAVALLEE/BINETTE/BRIERE/OUELLETTE, CPA RELATIF A RECYC-QUEBEC

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe devra être nommé pour vérifier les données de la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2015 pour le calcul de la compensation 2015 par Recyc-Québec;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

De nommer la firme de Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA comme vérificateur externe relativement au programme :

Recyc-Québec, dont la date limite est le 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Benôit Grimard, services de Finances*

POINT N° : 6.8

2016-04-R077

PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 98 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Ministère des Transports, Mme Julie David, agente de bureau
Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Mme Julie Brière CPA, auditeur, CA
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 6.9

2016-04-R078

LISTE DES DONS VERSES AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES SANS BUT LUCRATIF

CONSIDÉRANT qu'il existe une liste visant le montant accordé pour les demandes de dons auprès de la Municipalité depuis le 5 février 2007 sous la résolution numéro 2007-02-R036 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire actualiser et remplacer cette liste et que celle-ci sera révisée sur demande du Conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller _____:

D'adopter à compter du 5 avril 2016 la liste suivante, à savoir :

**Liste des dons versés aux organismes communautaires
sans but lucratif**

Liste :

Nom de l'organisme	Montant maximum annuel accordé
Les Lutins du Père Noël	1 250 \$
La Guignolée de Saint-André-d'Argenteuil	1 000 \$
Samedi Vélo	800 \$
Fabrique Saint-Apôtre	100 \$*
Fabrique Saint-Joseph de Carillon	100 \$*
Église Presbytérienne	100 \$*
Légion canadienne	Équivalent de la valeur d'une couronne de coquelicot (Jour du souvenir)
Programme régional <i>Place aux jeunes</i>	Selon les inscriptions
Tournoi de golf de la Chambre de commerces et d'industries d'Argenteuil	100 \$ (en publicité)
Tournoi de golf de la S.Q. (Banque alimentaire)	250 \$ (en publicité)
La Société d'horticulture d'Argenteuil	Équivalent du membership
La Société historique d'Argenteuil	Équivalent du membership
Loisirs Laurentides	300 \$ (en publicité)
Jeunes élites sportive	50 \$
Tournoi de golf de la Fraternité des pompiers volontaires de Saint-André-d'Argenteuil	50 \$
Les autres demandes seront traitées cas par cas par le Conseil municipal	
Espace historique et culturel Chris Church	4 000 \$

* En ce qui concerne les églises l'aide leur sera versée automatiquement, elles n'auront pas besoin de présenter de demande écrite, le service de la comptabilité 1 fois par année soit le 1^{er} lundi du mois d'avril, émettra les chèques aux églises.

Le vote est demandé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur. Messieurs les conseillers Roland Weightman, Michel Larente, Stephen Matthews, Denis St-Jacques et Marc Bertrand votent pour. Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 6.10

2016-04-R079

**AIDE FINANCIÈRE 2016 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DE STADA**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mis sur pied cet organisme à l'automne 2013 ayant comme premier objectif de confier la gestion et le développement du Camping Carillon;

CONSIDÉRANT que la Municipalité lors de l'élaboration de son budget d'opération 2016 a prévu une aide financière d'un montant de 25 000,00 \$;

Il proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

De verser à la Corporation de développement communautaire de STADA un montant de 25 000,00\$ à même le poste budgétaire numéro 02 70191 447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Corporation de développement communautaire de STADA, M. Roland Weightman, président
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2016-04-R080

ACHAT SUPPLEMENTAIRE D'ABRASIF POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, **par voie d'invitation**, pour la fourniture de sable abrasif pour les chemins d'hiver pour la saison hivernale de 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de sable abrasif supplémentaire pour terminer la saison hivernale 2015-2016

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'achat supplémentaire de 635 tonnes de sable abrasif au coût de 12 065. \$ plus taxes pour l'entretien des chemins d'hiver.

DE PAYER cette dépense à même le poste budgétaire 02-33000-622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Uniroc
M. Benoit Grimard, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.2

2016-04-R081

ACHAT SUPPLEMENTAIRE DE SEL A DEGLACER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres, **par voie d'invitation**, pour la fourniture de sel à déglacer pour les chemins d'hiver pour la saison hivernale de 2015-2016;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de sel à déglacer supplémentaire pour terminer la saison hivernale 2015-2016

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

D'INCLURE le préambule pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'ACCEPTER l'achat supplémentaire de 80 tonnes de sel à déglacer au coût de 8 400. \$ plus taxes pour l'entretien des chemins d'hiver.

DE PAYER cette dépense à même le poste budgétaire 02-33000-635.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Compass Minerals*
M. Benoit Grimard, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics

POINT N° : 7.3

2016-04-R082

CONFIRMATION DU RAPPEL DES SALAIRES SAISONNIERS POUR LA SAISON 2016

Monsieur le conseiller Michel Larente quitte la salle de délibération à 20 h considérant qu'il a un intérêt dans le présent point.

CONSIDÉRANT que le rappel au travail des salariés saisonniers doit s'officialiser par voie de résolution ;

CONSIDÉRANT que le rappel est pour la période du 02 mai au 14 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT que les conditions salariales et d'emploi sont déterminées à l'intérieur de la convention collective 2011-2015 en vigueur ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews

De confirmer le rappel au travail des salariés saisonniers pour la période du 02 mai jusqu'au 14 octobre 2016.

NOM DES SALARIÉS SAISONNIERS
Jeannot Gagnier
Georges Roy
Serge Brière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. *Dossier des salariés*

Monsieur le conseiller Michel Larente est de retour et reprend son siège à 20 h 01

POINT N° : 7.4

2016-04-R083

ACHAT ET INSTALLATION DE PORTES ET CLOISONS VITREES POUR RENOVATION A L'HOTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil effectue des changements au niveau des bureaux administratifs ainsi que de minimiser l'accès aux différents services (bureaux);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour la fourniture et l'installation de portes et cloisons vitrées à la compagnie Vitrierie Gauthier Itée;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été autorisés par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

D'accepter la soumission de la compagnie Vitrierie Gauthier Itée au montant de 13 930.00 \$, plus les taxes applicables, pour la fourniture et l'installation de portes et cloisons vitrées avec la quincaillerie spéciale, tel qu'indiqué sur la soumission # 28794 datée du 2 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c. c. *cie. Vitrierie Gauthier Itée*
Directeur général, monsieur Benoit Grimard
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur

POINT N° : 7.5

2016-04-R084

**SERVICE D'ÉCOCENTRE AUX RESIDENTS DE LA MUNICIPALITE –
AUTORISATION ET SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a pris les mesures nécessaires au cours des dernières années afin de prendre un virage vert, qu'elle a reçu le prix Carboresponsable et qu'elle favorise la limitation des gaz à effet de serre et le développement durable sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite offrir à sa population un service d'écocentre afin que les résidus de rénovation, démolition et les autres surplus accumulés par ses résidents soient recyclés au lieu d'être dirigés vers les sites d'enfouissements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre de service de Centre de Tri d'Argenteuil Inc., qui offre un tel service à proximité de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Centre de Tri d'Argenteuil Inc., procèdera à l'aménagement d'une rampe d'accès et qu'un conteneur dédié aux résidents de la municipalité sera identifié au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les deux parties se sont entendues quant à la mise en place d'un service d'écocentre situé au 435, montée Cushing à Brownsburg-Chatham pour la saison estivale 2016;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur:

Que le conseil autorise la signature d'une entente de services entre la Municipalité et le Centre de Tri d'Argenteuil, représenté par Martin Lamoureux, directeur des opérations, le tout tel que l'entente à être intervenue pour la période comprise entre le 2 mai et le 30 octobre 2016, pour une somme n'excédant pas 10 000 \$ plus les taxes applicables. Le conseil municipal autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Centre de Tri d'Argenteuil Inc., M. Martin Lamoureux, directeur des opérations
M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics*

POINT N° : 7.6

2016-04-R085

**PROGRAMME D'AIDE A L'AMELIORATION DU RESEAU ROUTIER
MUNICIPAL 2016-2017**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil doit présenter sa demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2016-2017;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand:

QUE le conseil municipal approuve la dépense de 243 918 \$, montant subventionné à la hauteur de 10 000 \$ par le ministère des Transports du Québec pour la réfection des rues de Ste-Croix et du Couvent.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier à compléter pour et au nom de la Municipalité la demande d'aide financière selon les propositions du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Député d'Argenteuil, monsieur Yves St-Denis
Ministère des Transports, madame Sylvie Laroche
Service des Travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur
Directeur général, monsieur Benoît Grimard*

POINT N° : 7.7

2016-04-R086

**AUTORISATION DE CIRCULATION – VELO QUEBEC EVENEMENTS –
PASSAGE DU DEFI METROPOLITAIN LE 29 MAI 2016**

CONSIDÉRANT la demande de Vélo Québec pour obtenir l'autorisation par résolution du conseil municipal pour permettre les cyclistes participants à l'événement Défi Métropolitain à emprunter les voies publiques de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le 29 mai 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente:

D'autoriser les cyclistes participants à l'événement Défi Métropolitain à emprunter les voies publiques de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil le 29 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. : Madame Rébecca Desaulniers, coordonnatrice parcours et haltes, Vélo Québec
Événements
Monsieur Gilbert Ladouceur, Directeur des Travaux publics*

POINT N° : 7.8

2016-04-R087

**OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE DEMOLITION DE
L'IMMEUBLE SITUE SUR LE CADASTRE 2 622 754**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire démolir le bâtiment incendié situé sur le cadastre 2 622 754;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des propositions de prix auprès de quatre (4) entrepreneurs pour exécuter les travaux, lesquels sont :

Exc. André & M Lemay inc.	aucune soumission reçue
Ed. Raymond Déneigement inc. :	30 755.81\$ taxes incluses
Exc. Thomas Spiroux	aucune soumission reçue
DL Charlebois exc. :	29 893.50 \$ taxes incluses

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews :

D'accepter la soumission de la compagnie « DL Charlebois exc. » au montant de 29 893.50 \$ taxes incluses pour l'ensemble des travaux, conditionnellement à la signature d'une entente entre la municipalité et les propriétaires pour l'acquisition de l'immeuble.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. DL Charlebois exc.
Service des finances, monsieur Benoit Grimard
Service des travaux publics, monsieur Gilbert Ladouceur*

POINT N° : 7.9

2016-04-R088

**ENTENTE AVEC M. JEAN-JOSEPH LAVIGNE ET MME SOPHIE LARIVIERE –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une proposition des propriétaires;

CONSIDÉRANT que les propriétaires désirent se départir de l'immeuble identifié dans le rôle d'évaluation sous le cadastre 2 622 754 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est intéressée à acquérir cet immeuble;

CONSIDÉRANT que si aucune entente n'intervient d'ici le 15 avril 2016, cette résolution devient caduque;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

Que les membres du conseil municipal autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. M. Jean-Joseph Lavigne et Mme Sophie Larivière
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2016-04-R089

**DEMANDE DE PIIA – 1870, CHEMIN RIVIERE-ROUGE SUD (LA
CONSTRUCTION D'UNE ETABLE EN TOLE EMAILLEE BLANCHE
(AUPARAVANT PREVUE EN TOLE GALVANISEE) ET MOULURES DE
COULEUR ROUGE)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'une étable en tôle émaillée blanche (auparavant prévue en tôle galvanisée) et moulures de couleur rouge a été déposée pour le 1870, chemin Rivière-Rouge Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1870, chemin Rivière-Rouge Sud visant la construction d'une étable en tôle émaillée blanche (auparavant prévue en tôle galvanisée) et moulures de couleur rouge **sans condition.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c. Propriétaire
Service de l'urbanisme*

POINT N° : 8.2

2016-04-R090

**DEMANDE DE PIIA – 2545, CHEMIN RIVIERE-ROUGE NORD (LA
CONSTRUCTION D'UN POULAILLER 70' X 185' A ENVIRON 200' DU CHEMIN)**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un poulailler 70' x 185' à environ 200' du chemin a été déposée pour le 2545, chemin Rivière-Rouge Nord;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 2545, chemin Rivière-Rouge Nord visant la construction d'un poulailler 70' x 185' à environ 200' du chemin **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Propriétaire*
Service de l'urbanisme

POINT N° : 8.3

2016-04-R091

DEMANDE DE PIIA – 1905, CHEMIN BROWN'S GORE (MODIFICATION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE EXISTANTE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la modification d'une habitation unifamiliale existante a été déposée pour le 1905, chemin Brown's Gore;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 22 mars 2016;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 1905, chemin Brown's Gore visant la modification d'une habitation unifamiliale existante **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

c.c. *Propriétaire*
Service de l'urbanisme

POINT N° : 8.4

2016-04-R092

RÉSOLUTION DANS LE DOSSIER DU PROJET DE LA PÉNINSULE DU GOLF

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2015-12-R337 et de la remplacer par ce qui suit:

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil atteste que la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation par le MDDELCC visant les articles 31 et 32;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Matthews ce qui suit :

Un protocole d'entente doit intervenir entre la Municipalité et le Centre récréotouristique de la Péninsule de Saint-André-d'Argenteuil. Ce protocole doit notamment prévoir ce qui suit :

1. Dans le cadre du projet Centre récréotouristique de la Péninsule de Saint-André-d'Argenteuil, la municipalité deviendra propriétaire des réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi que de leurs équipements en plus des terrains, pour la somme de un dollar (1\$) lorsque les installations rencontreront les conditions du MDDELCC et que la municipalité reçoive une copie de tous les documents déposés au MDDELCC attestant de la conformité des installations.
2. Le promoteur s'engage à accorder à la municipalité un droit de passage et d'accès aux réseaux d'aqueduc et d'égout dont l'emplacement sera déterminé ultérieurement afin de permettre à la municipalité d'entretenir les deux réseaux précités et de procéder à tous travaux sur ceux-ci lorsque requis.
3. En plus des réseaux d'aqueduc et d'égout, le promoteur construira un puits qui servira à alimenter le projet Centre récréotouristique de la Péninsule de Saint-André-d'Argenteuil;
4. Que la municipalité s'engage à respecter les exigences de rejet et la performance d'épuration attendue selon la classe de traitement de la technologie ou les exigences de rejet fixées par le MDDELCC;
5. Que la municipalité s'engage à ce que toutes les matières résiduelles provenant de l'accumulation ou du traitement des eaux usées soient déposées dans un endroit autorisé en vertu de la LQE;
6. Que la municipalité s'engage à aviser le MAMOT dès que les résultats ne respectent pas les exigences de rejet ou lors d'un déversement ou tout autres situations pouvant avoir un impact sur l'environnement;
7. Que la municipalité s'engage à transmettre les résultats au programme de suivi au système SOMAE pour la station d'épuration et les postes de pompage;
8. Que la municipalité s'engage à transmettre le chapitre 2 du cahier des exigences de la station d'épuration au MDDELCC, dans les 60 jours suivant la réception provisoire des travaux;
9. Que la municipalité s'engage à utiliser et à entretenir son système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation ou le manuel d'exploitation fourni par le manufacturier ou l'ingénieur mandaté;
10. Que la municipalité s'engage à utiliser et entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
11. Que la municipalité s'engage à fournir au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la mise en service des installations d'eau potable, le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable qui aura été préparé par l'ingénieur au dossier;
12. La municipalité pourra acquérir, à sa discrétion, le puits et ses équipements selon l'une des éventualités suivantes :
 - a) À la fin des travaux;
 - b) Lorsque demande de branchement au réseau d'aqueduc municipal sera présentée par un tiers pour une propriété autre que celles situées sur le site du projet Centre récréotouristique de la péninsule de Saint-André-d'Argenteuil;
 - c) Lorsque l'évaluation de l'ensemble du projet Centre récréotouristique de la péninsule de Saint-André-d'Argenteuil génèrera un montant de taxation foncière égal ou supérieur, selon l'évaluateur de la municipalité, au remboursement du

montant de l'emprunt par une taxation spéciale sur le bassin desservi par ce réseau à un taux suffisant en capital et intérêts d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

13. Le coût d'acquisition des équipements de traitement et de distribution de l'eau potable lorsque la municipalité fera valoir une des options ci-haut, sera le coût réel de la construction des équipements de l'eau potable indexé suivant l'indice du coût de construction de la région de Montréal.
14. Le promoteur s'engage à céder les lots projetés 5 785 074 et 5 785 076 du cadastre du Québec à des fins de parc et terrain de jeux ou d'espaces naturels, la différence devant être donnée en argent au montant de 22 401,52\$.
15. Le promoteur s'engage également à céder à la municipalité le prolongement de lot 5 785 076 du cadastre du Québec à être défini sur un plan, pour la somme de un (1)\$, ce lot pouvant servir de chemin pour la correction de la rue de la Seigneurie.
16. Le promoteur s'engage à céder à la municipalité le prolongement de la rue de la Seigneurie, soit le lot projeté 5 785 078 du cadastre du Québec, à la condition qu'il soit démontré que ledit prolongement soit conforme au règlement 91 établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructure et concernant les ententes à de tels travaux.
17. Que dans la zone de récurrence 0-20 ans, seuls les établissements existants et légalement établis seront desservis par les ouvrages d'aqueduc et d'égouts projetés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Monsieur Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Alain Langlois et M. Serge Dussault*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Aucun dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2016-04-R093

PROGRAMMATION DES ACTIVITES DE PRINTEMPS 2016 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS

CONSIDÉRANT l'organisation saisonnière d'activités de loisirs par le service municipal ;

CONSIDÉRANT la publication de la programmation spécifique et l'ouverture des inscriptions à partir du 1er avril,

Il est proposé par Stephen Matthews appuyé, par Michel Larente :

QUE la municipalité retienne les services des prestataires et animateurs pour les activités suivantes aux prix mentionnés :

- L'organisme OUISTITI fêtes d'enfants pour la prise en charge des ateliers créatifs des samedis, des activités familiales et d'un spectacle selon la proposition en annexe. Pour un montant maximum de 2 500 \$
- Madame Caroline Monette, pour l'animation de 8 ateliers de yoga et de la conférence spéciale défi santé, pour un total de 500 \$.
- Madame Sophie Stella Boivin, artiste pour l'animation de l'Atelier peinture et petit verre, pour un montant total de 500 \$ plus taxes applicables.

QUE le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire ou de la salle du conseil pour

- Les activités petite-enfance les mardis matin. Jusqu'à fin juin
- Les ateliers et cours des samedis matins
- Les cours de dessin les mardis soirs

Que la municipalité mandate la coordonnatrice Karen Bocquet pour la réservation du gymnase de l'école selon les conditions habituelles, pour les activités des jeudis soirs et les événements spéciaux – et en autorise les frais de location pour un maximum de 750 \$.

QUE les membres du conseil entérinent la tarification publiée dans le calendrier des activités :

- Application des taxes en sus pour les participants de plus de 13 ans
- 10 \$ de frais de non-résidents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M Benoit Grimard, service des Finances municipales*

POINT N° : 10.4

2016-04-R094

AUTORISATIONS ET MANDAT DE LA COORDONNATRICE COMMUNAUTAIRE POUR LA GESTION DU CAMP DE JOUR 2016

CONSIDÉRANT la mise en place d'un camp de jour par la municipalité, pour l'été 2016.

CONSIDÉRANT le tableau budgétaire et la planification estimés, présentés lors du dernier conseil, et ajusté en fonction des demandes

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Marc Bertrand :

QUE le conseil autorise Madame Karen BOCQUET' coordonnatrice communautaire à procéder en son nom aux démarches suivantes :

- -effectuer la demande de subvention Emploi Été Canada auprès du ministère
- -annoncer les ouvertures de postes, faire le suivi des candidatures et sélectionner les animateurs de loisirs en fonction des besoins
- inscrire lesdits candidats aux formations nécessaires à la bonne organisation, et se former elle-même en tant que coordonnatrice d'une équipe d'animation. (programmes DAFA)

QUE la municipalité ouvre les inscriptions à ses citoyens en priorité à partir du mois d'avril, et limite le nombre de participants en fonction des prévisions établies au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M. Benoit Grimard*

POINT N° : 10.5

2016-04-R095

RECONNAISSANCE DU COMITE DE TENNIS SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une demande de reconnaissance du comité de Tennis de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil désire encourager les citoyens à participer à des activités;

CONSIDÉRANT que le comité de Tennis de Saint-André-d'Argenteuil favorisera les résidents de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Matthews, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que les membres du conseil municipal reconnaissent le comité de Tennis de Saint-André-d'Argenteuil pour la saison de tennis 2016 et lui réserve la plage horaire suivante : les lundis, mardis et jeudis de 19 h à 20 h 30 pour tenir s'est activités en exclusivité avec aucuns frais d'inscription;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c. c. Comité de Tennis de Saint-André-d'Argenteuil
M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS DE MARS 2016

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de mars 2016.

POINT N° : 11.2

2016-04-R096

DEMISSION DE MONSIEUR FREDERIQUE MARCOTTE A TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur Frédérique Marcotte en date du 1^{er} mars 2016;

CONSIDÉRANT que monsieur Marcotte a cumulé deux (2) années de loyaux services auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie désire adresser une lettre de remerciement pour services rendus à monsieur Frédérique Marcotte ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

D'accepter la démission de monsieur Frédérique Marcotte. Les membres du conseil en profitent pour le remercier chaleureusement pour son implication pendant ces deux (2) années au service de sécurité incendie de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

*c.c : M. Frédérique Marcotte
M. Benoît Grimard, directeur-général
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 33 pour se terminer à 21 h 07.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2016-04-R097

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman :

De lever la séance à 21 h 08 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**